

Bière, le 4 mars 2024

**Procès-verbal de l’assemblée générale du lundi 4 mars 2024, salle des sociétés.**

L’assemblée, convoquée pour 20h00, a été ouverte par Monsieur le Président à 20h05. Il a salué les 31 personnes présentes et a sollicité d'éventuelles remarques concernant l'ordre du jour joint à la convocation. Aucune remarque n'ayant été émise par l’assemblée, l’ordre du jour a été confirmé tel que présenté.

1. **Approbation du PV de l’assemblée générale 2023**

Monsieur le président a proposé l'approbation du PV, qui a été accepté à l’unanimité.

1. **Rapports**

**3.1 Rapport du Président**

Rétrospective 2023 :

L’année 2023 a débuté rapidement, avec un hiver finissant et un printemps relativement doux, suivi d’un été marqué par des températures élevées et un manque de précipitations. Les récoltes de miel ont été irrégulières, avec des rendements moyens au printemps et faibles pour le miel d’été. Les hausses ont été retirées mi-juillet en raison de la sécheresse et de l’absence de miellat.

Au printemps, les pertes de colonies ont été globalement limitées, principalement dues aux varroas. Nous avons observé des ruches vides, avec peu ou pas d'abeilles mortes à l'intérieur, quelques restes de couvain operculé et de la nourriture intacte, à condition que la ruche n'ait pas été pillée.

Nous avons débuté nos séances de vulgarisation au rucher en avril. Ces cours, organisés au rucher de Jean-Daniel et au rucher de Rachel, ont été bien suivis et seront reconduits.

Pour les cours d’élevage, la théorie est toujours dispensée par la Fédération Vaudoise à Marcelin, tandis que la pratique est assurée par différents moniteurs éleveurs à Bière. Quatre apiculteurs sont venus découvrir les secrets du picking, des cellules royales et des ruchettes de fécondation.

Durant l’été, au Vermeilley, à l’Hongrin et au Petit-Mont, les résultats des fécondations ont été assez satisfaisants, bien que variables d'une station à l'autre.

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée du frelon asiatique, avec 40 nids détruits dans le canton. Le plus grand nid a été trouvé à Bussy-Chardonney, comptant 8166 individus, 181 œufs, 2483 larves et 883 futures reines. Au printemps, les reines fondatrices ont été repérées sur les massifs fleuris près des points d'eau.

Notre broche annuelle en juin a rencontré un grand succès. Le refuge de la Fontaine des Chasseurs à Yens est déjà réservé pour le 16 juin 2024. En août, nous avons eu le plaisir de découvrir la ville de Sainte-Ursanne lors de notre course annuelle.

Les commandes groupées de cire, de sirop et de bocaux ont toujours été très populaires. Une partie des bénéfices a été offerte à l'association des amis de Songpelsé. Je tiens à remercier chaleureusement Jean-Daniel Bertholet et son épouse pour leur engagement continu dans l'organisation de ces commandes groupées, ainsi que notre caissier Jean-Daniel et notre secrétaire Rachel pour leur excellent travail dévoué à la cause apicole et à notre société.

Je vous souhaite une excellente saison apicole 2024 et une bonne santé, en espérant vous voir nombreux lors de nos prochaines rencontres.

**3.2 Rapport du caissier**

Notre caissier, Jean-Daniel Wyss, nous donne quelques chiffres concernant nos finances :

Poste 8'873,50.-

Banque 8'306,42.-

Caisse 303,45.-

Stock étiquettes, verres, polos,

diffuseurs, éponges, bidons, vin 7’230.-

Fortune nette au 01.03.2024 24'713,37.-

Fortune nette au 27.02.2023 25'984,10.-

Diminution de la fortune de 1’270,73.-

Association Song Pelsé 2’300.-

**3.3 Rapport des vérificateurs de comptes 2024**

La commission de vérification, composée de Madame Janick Fazan en tant que rapporteur et de Monsieur Lucien Ringoir en tant que vérificateur, s’est réunie le lundi 4 mars 2024 à Bière, en présence de notre caissier. Après avoir vérifié les écritures et les pièces justificatives, la commission a attesté de l'exactitude de la comptabilité et de la tenue irréprochable des comptes. Le caissier ayant fourni tous les chiffres à cette assemblée, nous nous contentons de le remercier pour l'excellent travail accompli.

En conclusion, la commission de vérification certifie que les comptes présentés sont exacts et demande à accorder décharge au caissier, au comité et à la commission. Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l’assemblée.

**3.4. Rapport des contrôleurs de miel saison 2023**

Madame Myriam Stoll nous a informés que, entre les sections de Bière et de la Côte Vaudoise, six apiculteurs ont rempli la check-list FVA. Vingt-six contrôles de miel ont été effectués et 7570 labels FVA ont été distribués. Concernant la SAR, un apiculteur a rempli la check-list, trois contrôles de miel ont été réalisés et 624 labels ont été distribués. Elle rappelle que la check-list est valable pendant quatre ans.

Le taux d'humidité du miel s'est maintenu entre 17 et 18,5 %.

Tous les contrôles ont été validés.

1. **Élection**

Élection des vérificateurs Monsieur Lucien Ringoir a été rapporteur, Floriane Borgeaud a été élue vérificatrice et François-Michael Besançon a été élu suppléant.

1. **Rappel des délégués SAR**

L’assemblée des délégués SAR 2024 aura lieu le samedi 23 mars 2024 à la Halle des fêtes et centre sportif, Rue du Stade, 1965 Savièse, de 9h à 11h45. À 14h30, Thierry Largey, Professeur à l'Université de Lausanne, Docteur en droit et Licencié en biologie, donnera une conférence publique sur le "Statut de l’apiculteur et le régime de construction relatif aux ruchers".

1. **Activités annuelles 2024**

Le programme des cours de vulgarisation vous a été envoyé pour cette année. La broche se tiendra le 16 juin à la cabane de la Fontaine des Chasseurs à Yens. Pour ce qui est de la course en août, nous vous communiquerons le lieu et la date prochainement. Notez également que la soirée familiale aura lieu à Bière le 8 novembre 2024.

En association avec la société de Cossonay, nous lançons un nouveau projet concernant un rucher de vulgarisation. Notre président présente ce projet et lit la charte établie :

Buts et principes du projet :

* Offrir, en coordination entre les sociétés d’apiculture de Bière et de Cossonay, un espace de formation et de vulgarisation sur la tenue du rucher et les bonnes pratiques apicoles.
* Cet espace est ouvert à tous les membres des deux sociétés, afin de permettre un échange de connaissances entre apiculteurs, débutants ou expérimentés.
* Il est placé sous la responsabilité d’un ou plusieurs apiculteurs nommés par les comités des deux sections.
* Le démarrage du projet est cofinancé par les deux sociétés d’apiculture de Bière et de Cossonay pour parts égales.
* Dans la mesure du possible, il est ensuite autofinancé par la vente des produits de la ruche.
* Les sociétés de Bière et Cossonay restent solidairement garantes du projet, avec un budget annuel prévu pour son fonctionnement et son renouvellement.
* Une comptabilité simple est tenue à jour annuellement et transmise aux deux sociétés avant les assemblées générales.
* En cas d'arrêt du projet, les deux sociétés sont solidairement responsables de la liquidation du matériel ou se partagent équitablement l'éventuel bénéfice.
* Le rucher de vulgarisation est géré par un ou plusieurs apiculteurs nommés par les comités des deux sections.
* Les apiculteurs responsables sont garants de la déclaration du rucher auprès des autorités et de la santé des abeilles tout au long de la saison.
* Ils tiennent à jour une liste du matériel et une comptabilité simple du rucher.
* Les apiculteurs responsables sont défrayés par la moitié de la production de miel qu’ils se répartissent entre eux, avec un minimum de 20 kg.
* Si ces apiculteurs responsables sont également conseillers apicoles, ils peuvent obtenir un défraiement de la part de la FVA pour les formations/vulgarisations qu’ils organisent au rucher.
* Le rucher de vulgarisation est idéalement localisé entre Bière et Cossonay, selon les opportunités, et en tenant compte de l’avis des apiculteurs responsables.
* Des visites de rucher sont organisées selon un calendrier défini par les apiculteurs responsables, annoncées aux membres des deux sociétés.
* Tout membre peut demander des visites ou formations supplémentaires, soumises à l'approbation des apiculteurs responsables.
* Les apiculteurs responsables planifient également les éventuels travaux d’entretien du lieu et du matériel.
* Cette charte peut être adaptée ou modifiée si nécessaire, sous réserve de décision des assemblées générales des deux sociétés sur proposition des comités.

Pour débuter ce projet, chaque société investit un montant de CHF 1000.-. L’emplacement a été trouvé à Apples, près de la gravière des Délices. Le président de la société de Cossonay, Patrick Moreillon, précise qu’il s’agit d’une demande de leur société, étant donné qu'aucun cours de vulgarisation n’est actuellement proposé chez eux, et qu'il semble très judicieux de partager nos connaissances. Un vote a été soumis à l’assemblée, qui a accepté le projet à l’unanimité.

1. **Inspecteur des ruchers**

L’inspecteur Alain Schmid s'est excusé, ne pouvant être présent à cette assemblée.

1. **Frelon asiatique**

Une conférence du Professeur Daniel Chérix sur le frelon asiatique est en réflexion pour ce printemps, dans notre région.

1. **Divers et propositions individuelles**

Notre caissier Jean-Daniel Wyss est félicité pour ses 25 ans de membre SAR ; un diplôme et un cadeau lui sont remis par notre président.

Monsieur Lucien Ringoir remercie tous les membres qui ont contribué aux deux derniers lotos, à Bière.

Monsieur Jean-Daniel Bertholet prend à son tour la parole pour remercier notre société pour son soutien financier annuel à l’association Song Pelsé.

Monsieur Patrick Wuillens remercie pour ce nouveau projet de rucher et propose d’offrir deux ruches neuves.

La parole n’étant plus demandée, notre Président peut clore cette assemblée à 20h40 et invite chacun à partager un verre de l’amitié offert par la société.

Haut du formulaire

Le Président La secrétaire

C. Stoll R. Velten